

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 11 octobre 2011
N° de dossier : 10887/ 115805.120

PAR SDE

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3770-2011 – Demande d'autorisation pour réaliser
le projet lecture à distance Phase 1

Chère consœur,

Dans une lettre transmise le 4 octobre 2011, le Distributeur émet certains commentaires relativement aux questions soumises par la FCEI dans sa demande de renseignement. Le Distributeur indique ne pas vouloir répondre aux questions relatives à l'utilité de certaines fonctionnalités éventuelles des compteurs de nouvelle génération (questions 4.5 à 4.11 de la demande de renseignement de la FCEI). Il refuse également de répondre aux questions 1.3 et 1.10 à 1.15 jugeant qu'il revient à la FCEI de faire elle-même ces analyses.

En ce qui a trait des questions 4.5 à 4.11 la FCEI considère que ces questions sont pertinentes et utiles à la présente demande puisqu'il est important de mesurer les limites et les caractéristiques de ce que le Distributeur propose.

Pour ce qui est des questions 1.3 et 1.10 à 1.14, la FCEI a effectivement étudié la possibilité de réaliser elle-même ces analyses et en a conclu qu'elle ne disposait pas de l'information nécessaire pour ce faire. Plus spécifiquement, la FCEI n'a pas été en mesure de reproduire les calculs de valeurs résiduelles pour les scénarios IMA et de référence. Elle ne croit donc pas être en mesure d'évaluer les montants appropriés de valeurs résiduelles pour les scénarios qu'elle soumet aux questions sus mentionnées. Par conséquent, elle demande que le Distributeur y réponde.

DM_MTL/115805-00120/2648796.1

La FCEI est toutefois disposée à réaliser elle-même les analyses demandées dans la mesure où le Distributeur lui fournit l'information suivante :

- l'ensemble de l'information nécessaire pour reproduire les calculs de valeurs résiduelles, incluant notamment les données et les formules;
- la confirmation que le niveau d'investissement pour le frontal d'acquisition et le MDMS est de 12 millions de dollars courants par année, et ce, peu importe l'année où l'investissement est effectué (ce qui implique que l'inflation anticipée de la valeur de ces équipements est nulle).
- Si le Distributeur ne le confirme pas, fournir le niveau d'investissement qui serait requis pour acquérir un nouvel ensemble frontal d'acquisition/MDMS pour chacune des années suivantes : 2016, 2021, 2026 et 2031.

Finalement, la question 1.15 ne vise pas à remettre en question le taux d'actualisation utilisé, mais plutôt évaluer la sensibilité de l'analyse au taux d'actualisation. Comme pour les autres analyses demandées, la FCEI n'est pas en mesure d'évaluer l'impact d'un changement de taux d'actualisation sur les valeurs résiduelles des scénarios IMA et de référence. La FCEI demande que le Distributeur réponde à cette question.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné à votre convenance pour toute question ou commentaire relativement à ce qui précède.

Salutations cordiales,

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

AT/mb